

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00458

Numéro SIREN : 798 743 019

Nom ou dénomination : VRM LUNETTERIE

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/005934

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Adresse de l'entreprise 3 RUE DES COTES

39400 MORBIER

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET*

7 9 8 7 4 3 0 1 9 0 0 0 2 7

Néant ☐ *

				Exercice N clos le		N-1	
				3 1 0 3 2 0 2 1		3 1 0 3 2 0 2 0	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX	57 826	47 988	9 837	24 694	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF					
	Fonds commercial (I)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN	32 176		32 176	32 176	
	Constructions	AP	963 848	493 041	470 807	549 186	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT	50 341	50 005	336	446	
	Immobilisations en cours	AV					
	Avances et acomptes	AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU	1 698 083	9 535	1 688 548	1 688 548	
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
	Prêts	BF					
	Autres immobilisations financières*	BH	1 550		1 550	1 550	
TOTAL (II)		BJ	2 803 823	600 568	2 203 254	2 296 601	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	69 776		69 776	45 128	
	Autres créances (3)	BZ	297 856	90 894	206 962	128 314	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
STOCKS *	Disponibilités	CF	8 650		8 650	717	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 320		1 320	355	
	TOTAL (III)	CJ	377 602	90 894	286 708	174 513	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 181 424	691 463	2 489 962	2 471 114	
		IA					
		IB					
		IC					
DIVERS		IP					
		IQ					
		IR					
		IS					
		IT					
		IU					
		IV					
		IS					
		IT					
		IU					
COMPTES DE RÉGULARISATION		IV					
		IS					
		IT					
		IU					
		IV					
		IS					
		IT					
		IU					
		IV					
		IS					
REVENUS		IT					
		IU					
		IV					
		IS					
		IT					
		IU					
		IV					
		IS					
		IT					
		IU					
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	750	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :			Stocks :		
						Créances :	

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :333...310.....)			DA	333 310	333 310	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	66 690	66 690	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	33 331	33 331	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
CAPITAUX PROPRES	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	474 011 474 011
	Report à nouveau			DH	(7 536)	(16 772)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(12 382)	9 236	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK	86 005	83 584	
	TOTAL (I)			DL	973 429	983 390	
	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	949 788	981 145	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	288 828 338 998	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	23 813	37 109	
	Dettes fiscales et sociales			DY	145 544	129 749	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	108 560	724	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	1 516 533	1 487 724		
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 489 962	2 471 114		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
				Ecart de réévaluation libre	ID		
				Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	698 315	573 984
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		8 460

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
			FG		4 73 4 58		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		4 73 4 58	FK			FL	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 6 8 82		3 4 1 92
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 5 0 10		1 15 0 0 9
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 35 3 50		7 28 5 95
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 51 8 65		2 19 0 3 6
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 4 6 00		3 4 1 6 7
	Salaires et traitements*					FY	1 63 7 84		1 76 3 5 9
	Charges sociales (10)					FZ	7 7 8 91		7 7 4 1 6
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*		GA	9 3 3 4 7		9 4 1 8 7
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 2 8 3 0	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1 1 2 9		2 2 6 2 1 4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 3 5 4 4 7		8 4 6 1 6 3
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(9 8)		(1 1 7 5 6 9)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			1 3 2 0 0 0
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			1 3 2 0 0 0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			1 0
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 0 2 4 1		3 1 4 9 7
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	3 0 2 4 1		3 1 5 0 6
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 0 2 4 1)		1 0 0 4 9 4
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(3 0 3 3 8)		(1 7 0 7 5)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	20 480	19 520	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	20 480	19 520	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	103	1 720	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	2 421	1 675	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	2 524	3 395	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	17 956	16 125	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK		(10 186)	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)										HL	555 830	880 114	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	568 212	870 879	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(12 382)	9 236	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier								HP			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IH			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IJ			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IK			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								HX			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RC			
	(9)	Dont transferts de charges								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A1	36 882	34 192	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		Exercice N-1
PENALITES										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										103			
INDEMNITES SUR GARANTIE DE PASSIF										2 421			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		Exercice N-1	
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				Néant										
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste												
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	57 826		D8			D9									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II			KD			KE			KF								
CORPORELLES	Terrains						KG		32 176			KH			KI							
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		190 930		KK			KL									
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM				KN			KO								
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants			M2				KP			772 918		KQ			KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants			M3							KS			KT			KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV			KW			KX									
		Matériel de transport *						KY	48 789		KZ			LA								
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB			1 552			LC			LD				
		Emballages récupérables et divers *										LE							LF			LG
	Immobilisations corporelles en cours						LH						LI				LJ					
	Avances et acomptes							LK			LL			LM								
	TOTAL III						LN		1 046 364			LO			LP							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M					8T						
		Autres participations							8U	1 698 083		8V			8W							
		Autres titres immobilisés						1P					1R			1S						
		Prêts et autres immobilisations financières							1T	1 550		1U					1V					
TOTAL IV						1Q	1 699 633			1R			1S									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	2 803 823			ØH			ØJ								

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence								
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN			CØ	57 826		DØ	57 826						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			IO			LV			LW						
CORPORELLES	Terrains		IP					LX	32 176		LY	32 176				
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA		190 930			MB	190 930			
		Sur sol d'autrui	IR					MD			ME					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS				MH	772 918						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT							MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU				MM							
		Matériel de transport				IV				MP	48 789					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	1 552			MT					
		Emballages récupérables et divers *						IX						MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ				NA					
	Avances et acomptes				NC			ND				NE				
	TOTAL III			IY					NG	1 046 364			NH	1 046 364		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU				M7				
		Autres participations		IØ					ØX	1 698 083			ØY	1 698 083		
		Autres titres immobilisés			1I			2B				2C				
		Prêts et autres immobilisations financières		1J					2E	1 550			2F	1 550		
TOTAL IV		1J			NJ	1 699 633		NK		1 699 633						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14			ØK	2 803 823		ØL	2 803 823						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	33 131	EL	14 857	EM		EN	47 988
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II							
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	56 732	PN	9 609	PO		PQ	66 341
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	357 929	PW	68 770	PX		PY	426 700
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	48 789	QI		QJ		QK	48 789
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 106	QM	110	QN		QO	1 216
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	464 556	QV	78 489	QW		QX	543 045
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	497 687	OP	93 347	OQ		OR	591 034

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	2 421		NY		NZ	2 421
Total général non ventilé (NS + NT + NU) (NW - NY)							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	3X	83 584	TM	2 421
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ
	TOTAL I	3Z	83 584	TS	2 421
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	4C
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X
	TOTAL II	5Z		TV	TW
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R
	Sur comptes clients	6T		6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	78 064	6Y	12 830
	TOTAL III	7B	87 599	TY	12 830
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	171 183	UB	15 251
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	12 830	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ	2 421	UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

SAS VRM LUNETTERIE

31/03/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE										Néant ☐ *	
CADR A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 550	UV	750	UW	800				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	69 776		69 776						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)	UG									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 384		3 384					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 325		18 325					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	114 407		114 407						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	161 741		161 741						
	Charges constatées d'avance	VS	1 320		1 320						
	TOTAUX		VT	370 502	VU	369 702	VV	800			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADR B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	7 715		7 715						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	942 072		191 355		417 855		332 862		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	112 500		45 000		67 500				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	23 813		23 813						
Personnel et comptes rattachés		8C	26 346		26 346						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	69 003		69 003						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	22 966		22 966						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	27 228		27 228						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	176 328		176 328						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	108 560		108 560						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 516 532	VZ	698 315		485 355		332 862		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	3 685	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	75 488	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 2 | 1

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ	1 0 3	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
------------	--	----	--	----	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)	
		- imposées au taux de 0 %	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	
		- Plus-values soumises au régime des fusions	

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)	
		- imposées aux taux de 19 %	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	
		- imputées sur les déficits antérieurs	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		
	2A		)
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement *

Mesures d'abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
---	---	----	---	----	--

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

TOTAL II

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	

12 382

10 543

10 543

Désignation de l'entreprise : <u>SAS VRM LUNETTERIE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	160 146
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	160 146
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	10 543
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	170 689
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	24 526
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne W11

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(16 772)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	9 236		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	(7 536)		Report à nouveau	ZG	(7 536)				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	(7 536)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :										Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	12 012	XQ	12 110	11 942		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	90 000	136 000		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	15 185	11 170		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	34 570	59 923		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	151 865	219 036		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	690	696		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		YZ	33 910	33 471		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	34 600	34 167		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	114 403	110 479		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	29 115	37 427		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*						0B	158 863			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0				
							ZR	1			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
RÉGIME DE GROUPE*	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA	(10 543)	Plus-values à 15 %	JK			
							Plus-values à 19 %	JM			
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD	(1 109 513)	Plus-values à 15 %	JN			
							Plus-values à 19 %	JP			
							Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	7 9 8 7 4 3 0 1 9 0 0 0 2 7		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	(10)			(11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1 ^{er} et I quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS VRM LUNETTERIE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/04/2020		et clos le : 31/03/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	3
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	473 458
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	31 034
TOTAL 1				OX	504 492
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	25 010
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	36 882
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	61 892
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	141 928
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	98
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	1 129
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	143 155
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG
					423 229
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	423 229
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	504 492	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

VRM LUNETTERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 333 310 euros
Siège social : 3, Rue des Côtes
39400 MORBIER
798 743 019 RCS LONS LE SAUNIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 NOVEMBRE 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 12 382,34 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

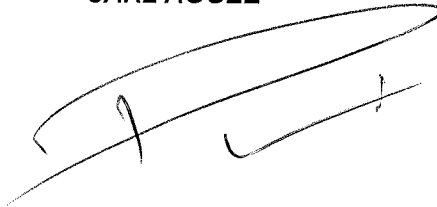
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 novembre 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme,
La Présidente ,**

SARL AGGEE

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company, is written over the printed name 'SARL AGGEE'.

GESCOREC AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes

VRM LUNETTERIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 333 310 €
3 rue des Cotes
Z.A. Les Chèvres
39400 MORBIER
798 743 019 RCS LONS-LE-SAUNIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2021

Aux associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société VRM LUNETTERIE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La société Atelier Du Jura dont les capitaux propres sont de – 3 763 € n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation.
- La société Lunetterie Du Jura dont les capitaux propres sont de 403 707 € n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, le cas échéant : outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement assurés de bonne comptabilisation du chiffre d'affaires.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Champagnole,
Le 15 septembre 2021

GSCOREC AUDIT
Xavier BADOR
Commissaire aux comptes
Mandataire social chargé du dossier

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2021 12			Exercice N-1 31/03/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	57 826	47 988	9 837	24 694	14 857	60.16
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	32 176		32 176	32 176		
	Constructions	963 848	493 041	470 807	549 186	78 379	14.27
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	50 341	50 005	336	446	110	24.75
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 698 083	9 535	1 688 548	1 688 548		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 550		1 550	1 550		
	Total II	2 803 823	600 568	2 203 254	2 296 601	93 347	4.06
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	69 776		69 776	45 128	24 648	54.62
	Autres créances	297 856	90 894	206 962	128 314	78 648	61.29
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	8 650		8 650	717	7 933	NS
	Charges constatées d'avance (3)	1 320		1 320	355	965	271.66
	Total III	377 602	90 894	286 708	174 513	112 194	64.29
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 181 424	691 463	2 489 962	2 471 114	18 848	0.76

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

750

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2021	12	Exercice N-1 31/03/2020	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 333 310)	333 310		333 310			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	66 690		66 690			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	33 331		33 331			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	474 011		474 011			
	Report à nouveau	7 536		16 772		9 236	55.07
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	12 382		9 236		21 618	234.07
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées	86 005		83 584		2 421	2.90
	Total I	973 429		983 390		9 961	1.01
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	948 532		971 935		23 403	2.41
	Concours bancaires courants	1 256		9 210		7 954	86.36
	Emprunts et dettes financières diverses	288 828		338 998		50 170	14.80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 813		37 109		13 296	35.83
	Dettes fiscales et sociales	145 544		129 749		15 795	12.17
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	108 560		724		107 837	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 516 533		1 487 724		28 809	1.94
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 489 962		2 471 114		18 848	0.76

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

698 315

573 984

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2021 12			Exercice N-1 31/03/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	473 458		473 458	579 393		105 935	18.28
Chiffre d'affaires NET	473 458		473 458	579 393		105 935	18.28
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			36 882	34 192		2 690	7.87
Autres produits			25 010	115 009		89 999	78.25
Total des Produits d'exploitation (I)			535 350	728 595		193 245	26.52
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			151 865	219 036		67 171	30.67
Impôts, taxes et versements assimilés			34 600	34 167		433	1.27
Salaires et traitements			163 784	176 359		12 575	7.13
Charges sociales			77 891	77 416		475	0.61
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			93 347	94 187		840	0.89
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 830	18 784		5 954	31.70
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 129	226 214		225 084	99.50
Total des Charges d'exploitation (II)			535 447	846 163		310 716	36.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			98	117 569		117 471	99.92
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2021	12	31/03/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)			132 000		132 000	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			132 000		132 000	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			10		10	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	30 241		31 497		1 256	3.99
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	30 241		31 506		1 266	4.02
2. Résultat financier (V-VI)	30 241		100 494		130 734	130.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	30 338		17 075		13 264	77.68
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 480		19 520		960	4.92
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	20 480		19 520		960	4.92
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	103		1 720		1 617	94.01
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 421		1 675		746	44.52
Total VIII	2 524		3 395		871	25.66
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	17 956		16 125		1 831	11.36
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			10 186		10 186	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	555 830		880 114		324 285	36.85
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	568 212		870 879		302 666	34.75
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	12 382		9 236		21 618	234.07

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Il existe une convention d'intégration fiscale entre la SAS VRM LUNETTERIE (société mère) et les sociétés SAS LUNETTERIE DU JURA, SAS CEMO, SARL DECOVISION, SARL ATELIER DU JURA, SAS AMSPB HOLDING et SAS CARRIER (sociétés filles).

La méthode retenue pour la comptabilisation de l'impôt sur les sociétés est la méthode de la neutralité (règle n°1 prévue par le C.N.C.).

Le périmètre d'intégration est de 100,00 %.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	57 826		
Terrains	32 176		
Constructions sur sol propre	190 930		
Installations générales agencements aménagements des constructions	772 918		
Matériel de transport	48 789		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 552		
TOTAL	1 046 364		
Autres participations	1 698 083		
Prêts, autres immobilisations financières	1 550		
TOTAL	1 699 633		
TOTAL GENERAL	2 803 823		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			57 826	57 826
Terrains			32 176	32 176
Constructions sur sol propre			190 930	190 930
Installations générales agencements aménagements constr.			772 918	772 918
Matériel de transport			48 789	48 789
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 552	1 552
TOTAL			1 046 364	1 046 364
Autres participations			1 698 083	1 698 083
Prêts, autres immobilisations financières			1 550	1 550
TOTAL			1 699 633	1 699 633
TOTAL GENERAL			2 803 823	2 803 823

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	33 131	14 857		47 988
Constructions sur sol propre	56 732	9 609		66 341
Installations générales agencements aménagements constr.	357 929	68 770		426 700
Matériel de transport	48 789			48 789
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 106	110		1 216
TOTAL	464 556	78 489		543 045
TOTAL GENERAL	497 687	93 347		591 034

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	14 857				
Constructions sur sol propre	9 609				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	68 770				
Matériel de bureau informatique mobilier	110				
Emballages récupérables et divers				2 421	
TOTAL	78 489			2 421	
TOTAL GENERAL	93 347			2 421	

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	83 584	2 421			86 005
TOTAL	83 584	2 421			86 005

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	9 535				9 535
Autres provisions pour dépréciation	78 064	12 830			90 894
TOTAL	87 599	12 830			100 429
TOTAL GENERAL	171 183	15 251			186 434
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 830			
exceptionnelles		2 421			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 550	750	800
Autres créances clients	69 776	69 776	
Impôts sur les bénéfices	3 384	3 384	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 325	18 325	
Groupe et associés	114 407	114 407	
Débiteurs divers	161 741	161 741	
Charges constatées d'avance	1 320	1 320	
TOTAL	370 502	369 702	800

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 715	7 715		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	942 072	191 355	417 855	332 862
Emprunts et dettes financières divers	112 500	45 000	67 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	23 813	23 813		
Personnel et comptes rattachés	26 346	26 346		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 003	69 003		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 966	22 966		
Autres impôts taxes et assimilés	27 228	27 228		
Groupe et associés	176 328	176 328		
Autres dettes	108 560	108 560		
TOTAL	1 516 532	698 315	485 355	332 862
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 685			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	75 488			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	33 331			33 331

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	11 430
Autres créances	18 000
Total	29 430

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 715
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 435
Dettes fiscales et sociales	33 314
Autres dettes	84 065
Total	131 530

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 320
Total	1 320

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Convention d'intégration fiscale entre la SAS VRM LUNETTERIE (société mère) et les sociétés SAS LUNETTERIE DU JURA, SAS CEMO, SARL DECOVISION, SARL ATELIER DU JURA, SAS AMSPB HOLDING et SAS CARRIER (sociétés filles).

méthode de la neutralité fiscale

montant comptabilisé pour l'IS de la société :

IS calculé au taux normal de 33 1/3 % : 0 €

montant de l'IS du groupe :

IS dû au titre de l'ensemble : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	942 072
Total	942 072

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 04/12/2013 CAFC
Montant initial de cette garantie : 400 000
Montant restant dû en capital : 130 222
Date de fin d'échéance de la garantie : 30/11/2021
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES ACTIONS DE LA SAS LUNETTERIE DU J
: PRIS PARI PASSU BPBFC / CAFC

Emprunt du : 02/12/2013 BPBFC
Montant initial de cette garantie : 350 000
Montant restant dû en capital : 110 718
Date de fin d'échéance de la garantie : 02/12/2021
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES ACTIONS DE LA SAS LUNETTERIE DU J
: PRIS PARI PASSU BPBFC / CAFC

Emprunt du : 24/04/2014 CAFC

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Montant initial de cette garantie	:	325 000
Montant restant dû en capital	:	207 417
Date de fin d'échéance de la garantie	:	10/05/2029
Nature de la sûreté réelle	:	PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS
	:	HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 1 SUR BATIMENT
Emprunt du	:	25/04/2014 BPBFC
Montant initial de cette garantie	:	325 000
Montant restant dû en capital	:	205 170
Date de fin d'échéance de la garantie	:	25/04/2019
Nature de la sûreté réelle	:	PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS
	:	HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 1 SUR BATIMENT
Emprunt du	:	18/11/2014 CAFC
Montant initial de cette garantie	:	200 000
Montant restant dû en capital	:	134 792
Date de fin d'échéance de la garantie	:	18/11/2019
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 2 SUR BATIMENT
Emprunt du	:	31/08/2015 BPBFC
Montant initial de cette garantie	:	200 000
Montant restant dû en capital	:	144 134
Date de fin d'échéance de la garantie	:	31/08/2030
Nature de la sûreté réelle	:	HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE EN RANG 2 SUR BATIMENT
Emprunt du	:	03/04/2018 BPBFC
Montant initial de cette garantie	:	49 000
Montant restant dû en capital	:	9 622
Date de fin d'échéance de la garantie	:	03/04/2021
Nature de la sûreté réelle	:	NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE EN RANG 1

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions		48 000
Autres engagements donnés :		310 226
INTERETS SUR EMPRUNTS	115 226	
ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MF	55 000	
ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUDE DE RETOUR A MF	70 000	
ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MF	45 000	
ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MF	25 000	
Total (1)		358 226
(1) dont concernant les participations		48 000
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		170 000
Dont engagements assortis de sûretés réelles		124 309

La société AGGEE a consenti un abandon de créance au profit de VRM avec clause de retour à meilleure fortune pour 55000 € au 31 mars 2019.

La société AGGEE a consenti un abandon de créance au profit de VRM avec clause de retour à meilleure fortune pour 70000 € au 31 mars 2020.

La société AGGEE a consenti un abandon de créance au profit de VRM avec clause de retour à meilleure fortune pour 25000 € au 31 mars 2021.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

La société LUNETTERIE DU JURA a consenti un abandon de créance au profit de VRM avec clause de retour à meilleure fortune pour 45000 € au 31 mars 2020.

La société VRM s'est portée caution de prêt pour un montant de 48000 € au profit de la société LUNETTERIE DU JURA.

Engagements reçus

GARANTIE RSI DU FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT 50%	24 500
CEMO : ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A M.F.	55 000
CEMO : ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A M.F.	225 000
Total	304 500

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : PRET BPBFC SOUSCRIT PAR LUNETTERIE DU JURA
Nom des personnes ayant donné leur caution : SAS VRM LUNETTERIE
Montant initial de la caution : 48 000
Montant restant dû de la caution : 13 541

Caution donnée au profit du : PRET BPBFC SOUSCRIT PAR VRM
Nom des personnes ayant donné leur caution : FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
Montant initial de la caution : 24 500
Montant restant dû de la caution : 4 811

La société VRM a consenti un abandon de créance au profit de CEMO avec clause de retour à meilleure fortune pour 55000 € au 31 mars 2019.

La société VRM a consenti un abandon de créance au profit de CEMO avec clause de retour à meilleure fortune pour 225000 € au 31 mars 2020.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

GESCOREC AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes

VRM LUNETTERIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 333 310 €
3 rue des Cotes
Z.A. Les Chèvres
39400 MORBIER
798 743 019 RCS LONS-LE-SAUNIER

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES Exercice clos le 31 mars 2021

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au-cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 21 des statuts, nous avons été avisés des conventions nouvelles suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce :

Abandon de compte courant d'associé avec la société AGGEE

- Dirigeant concerné :

M. Pierre VERRIER, gérant de la SARL AGGEE, actuelle Présidente de la société VRM LUNETTERIE.

- Description :

La société AGGEE consent un abandon de créance de 25 000 € au profit de la société VRM.

- Modalités :

L'obligation qui reste à la charge de la société, après la remise de la dette ci-dessus consentie, se convertira en obligation civile à la charge de la société et au profit de l'associé ou de ses ayants droits, dès lors que la société reviendrait à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune est défini, au sens de la convention, par la constatation, lors d'un exercice comptable des éléments suivants :

- d'un résultat courant positif, et
- d'un résultat net comptable présentant un solde positif d'au moins 25 000 euros,

La comptabilisation du retour de l'abandon ne devant pas avoir pour effet de constater un résultat net négatif.

Dès retour à meilleure fortune, la société VRM LUNETTERIE s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société AGGEE la somme de 25 000 euros,

À Champagnole,
Le 15 septembre 2021

GESCOREC AUDIT

Xavier BADOR

Commissaire aux comptes
Mandataire social chargé du dossier